

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROELICH, M. GOERICH-
MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER.
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 028/2005conseil

OBJET : CHATEAU DES ENIGMES

PRET ET LIGNE DE TRESORERIE (CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE)

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 23 juin 2004), et notamment celles relatives au tourisme,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbromm,*
- *CONSIDERANT que, dans le cadre de la démarche de développement touristique engagée par l'A. D. E. A.N., des contacts ont été établis avec le concepteur du « château des énigmes » en vue de son éventuelle mise en place sur le site du Fleckenstein,*
- *VU la délibération n° 065/2004 du 13 septembre 2004 par laquelle le conseil communautaire se prononce favorablement pour la réalisation, à l'initiative de l'A. D. E. A. N., d'une étude de positionnement portant sur des sites susceptibles d'accueillir des projets structurants et concernant les sites de la vallée de la Sauer :*
 - Woerth : château et ancienne auberge de jeunesse*
 - Lembach : camping du Fleckenstein et site du Fleckenstein (château et P'tit Fleck)*
 - Wingen : site naturel à proximité du village*
 - Morsbronn-les-Bains : site de la Z. A. C. « Cybéliades »*
- *CONSIDERANT le projet d'investissement « château des énigmes » se chiffrant comme suit :*
 - 210 000 € pour la conception, la création et la mise en place du parcours de jeux*
 - 30 000 € pour l'acquisition et l'installation des bornes numériques interactives*
 - 60 000 € pour les installations annexes et les aménagements du site*
 - 40 000 € pour la réalisation des outils et actions de communication*
- *CONSIDERANT le plan de financement élaboré avec la Région Alsace et l'ADEAN se chiffrant comme suit :*
 - 80 % de financements « pays » en provenance des fonds européens (FEDER), de l'Etat, de la Région et éventuellement du Conseil Général*
 - 20 % à charge de la communauté de communes*
- *VU l'avis du bureau en date du 25 octobre 2004,*
- *VU la délibération du conseil municipal de Lembach en date du 4 novembre 2004 autorisant la communauté de communes à installer une partie du parcours dans l'enceinte du château et dans la proche forêt et autorisant la communauté de communes à réaliser les travaux d'aménagement nécessaires,*
- *VU la délibération n° 089/2004 du conseil communautaire du 8 novembre 2004 décidant :*
 - de valider le projet de mise en place d'un nouveau parcours ludique de valorisation culturelle et patrimoniale destiné à compléter les installations du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein (P'tit Fleck) selon le concept « château des énigmes » afin de renforcer l'attractivité du site et diversifier les clientèles ;*

. de passer un marché sans concurrence formelle de conception, création et de mise en place d'un parcours « château des énigmes » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec la société SAS Usson Finances pour un coût de 210 000 € ;

. de donner son accord de principe à la mise en place d'une convention à mettre en place en 2005 avec la commune de Lembach en vue de l'installation d'une partie du parcours dans l'enceinte du château du Fleckenstein et de la proche forêt ;

. de donner son accord de principe à la mise en place d'une convention à mettre en place en 2005 avec la commune de Lembach en vue de la mise en place d'une délégation de service public d'exploitation de l'ensemble du site du Fleckenstein composé par le centre d'animation et de découverte transfrontalier (P'tit Fleck) et le château ;

. de donner son accord de principe à la participation de la communauté de communes au capital d'une SEML (Société d'Economie Mixte Locale), à créer avec la Commune de Lembach et des partenaires de droit privé, appelée à se porter candidate à une délégation de service public du site et dont les buts, les statuts, la composition, le capital et sa répartition devront être validés lors de délibérations futures ;

. d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette décision ;

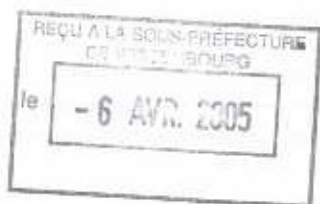
. de soumettre le dossier aux différents partenaires financiers et de solliciter les subventions y afférentes ;

- CONSIDERANT les offres de financement de la caisse du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole, après consultation (courriers en date du 22 février),
- VU l'avis de la commission « finances » du 7 mars 2005 et du 14 mars 2005,
- ENTENDU l'exposé du président,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de contracter un prêt à court terme pour une durée de 5 ans (remboursement trimestriel en capital constant sur la base d'un taux variable euribor 3 mois + 0,11 de marge) auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, conjointement avec le Crédit Foncier de France, pour le financement de l'opération « château des énigmes au Fleckenstein » dans le cadre du développement touristique du site du Fleckenstein ;**
- **de fixer le montant du prêt à court terme à 68 000 € ;**
- **de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, conjointement avec le Crédit Foncier de France, pour assurer notamment le préfinancement des subventions accordées au titre de l'opération « château des énigmes au Fleckenstein » dans le cadre du développement touristique du site du Fleckenstein ;**
- **de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt ;**
- **de fixer le montant de la ligne de trésorerie à 272 000 €, déblocable sur demande et partiellement, le taux de référence étant le taux révisable indexé T4M plus marge de 0,20 %, avec une périodicité trimestrielle de paiement des agios, sans frais de dossiers et commissions annexes ;**
- **de s'engager, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements en découlant ;**
- **d'autoriser le président à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt et de ligne de trésorerie, ainsi que tous documents y afférents.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 31 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes.